

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité du Village de Price

Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue à l'Hôtel-de-ville de Price, lundi le 2 octobre 2017, à 20h à laquelle sont présentes mesdames Nathalie Morissette et Lise Lévesque, conseillères et sont présents messieurs Bruno Paradis et Ghislain Michaud, conseillers sous la présidence de monsieur Fabien Boucher, maire.

L'absence de messieurs Yanick Ringuette et Mathieu Gagné est motivée.

Monsieur Yves Banville, directeur général est aussi présent.

MOT DE BIENVENUE.

1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour :**

2017-228

Il est proposé par Bruno Paradis, appuyé par Lise Lévesque et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté

2. **Procès-verbaux de la séance régulière du 6 septembre 2017 et de la séance extraordinaire du 18 septembre 2017 :**

2017-229

Il est proposé par Ghislain Michaud, appuyé par Lise Lévesque et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance régulière du 6 septembre 2017 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 septembre 2017, soient adoptés tel que présentés.

Adopté

3. **Lecture et adoption des comptes :**

2017-230

Il est proposé par Bruno Paradis, appuyé par Nathalie Morissette et résolu unanimement que les comptes suivants soient votés et payés :

Paiements effectués :

Ministre des Finances	295,00 \$
M. Henri Joseph	200,00 \$
SAAQ	19,40 \$
Ministre des Finances	33,75 \$
Société Canadiennes des Postes	977,28 \$

Salaires bruts	43 731,63 \$
----------------	--------------

Prélèvements :

Bell Mobilité	39,00 \$
---------------	----------

RREM	4 879,96 \$
------	-------------

Hydro-Québec	5 721,14 \$
--------------	-------------

Revenu Québec	16 915,10 \$
---------------	--------------

Revenu Canada	5 423,81 \$
---------------	-------------

Sun Life	1 632,81\$
----------	------------

STT de la municipalité de Price	573,41 \$
---------------------------------	-----------

Paiements à effectuer :

Albert Côté	13,60 \$
-------------	----------

Lise Lévesque	34,44 \$
---------------	----------

Mario Chouinard	140,00 \$
-----------------	-----------

Bérubé Auto Électrique	729,08 \$
------------------------	-----------

Centre de Jardinage	499,74 \$
---------------------	-----------

Centre du Camion Denis	233,60 \$
------------------------	-----------

Clef Mobile	153,10 \$
-------------	-----------

Les compteurs d'eau Lecomte	1 244,61 \$
-----------------------------	-------------

Conval Québec	671,32 \$
---------------	-----------

Deschênes & Cie inc.	1 931,13 \$
----------------------	-------------

Dickner inc.	107,20 \$
--------------	-----------

Dollarama	12,93 \$
-----------	----------

Ecocentre de la Mitis	321,16 \$
-----------------------	-----------

Électriciens Jacques Bérubé inc.	227,65 \$
----------------------------------	-----------

Entreprises Lucien Deroy	1 728,55 \$
--------------------------	-------------

Entreprises Matanaise	13 728,02 \$
-----------------------	--------------

Fonds d'information sur le territoire	24,00 \$
Exploitation Jaffa inc.	5 123,44 \$
Fred Lamontagne inc.	112,52 \$
Gaz bar du Pont	1 106,88 \$
Gaztek inc.	477,15 \$
Impression Nouvelle Image	353,49 \$
Linde Canada Ltée	195,18 \$
Marché Chouinard	9,98 \$
Métro Plus Mont-Joli	21,95 \$
Ministère de Finances	632,47 \$
MRC de la Mitis	87,15 \$
Nortrax Québec inc.	468,99 \$
Pièces d'Auto Select	203,83 \$
P. Labonté et Fils	142,34 \$
Produits Sanitaires Unique	754,01 \$
Services Kopilab	129,23 \$
Resto Hydraulique	21,78 \$
Société Protectrice des Animaux	1 149,75 \$
Télécommunication de L'Est	170,33 \$
Ville de Mont-Joli	791,91 \$
	Adopté

4. **Correspondance** :

2017-231

4.1 **Prêt de la salle municipale pour une soirée bénéfice** :

Il est proposé par Nathalie Morissette, appuyé par Bruno Paradis et résolu unanimement de prêter la salle municipale pour la tenue d'une soirée bénéfice afin d'amasser de l'argent pour aider une personne devant assumer des frais médicaux d'urgence. De plus, il est résolu de faire l'achat de 5 billets au coût de 10,\$ chacun.

Adopté

4.2 Campagne de financement annuel pour la Ressource :

2017-232

Il est proposé par Bruno Paradis, appuyé par Ghislain Michaud et résolu unanimement de participer financièrement à la campagne annuelle de financement de La Ressource, en versant un montant de 50,\$.

Adopté

4.3 Publicité dans le feuillet paroissial :

2017-233

Il est proposé par Lise Lévesque, appuyé par Bruno Paradis et résolu unanimement de verser la somme de 100,\$ à la Fabrique Saint-Rémi-de-Métis pour aider au financement de la publication du feuillet paroissial.

Adopté

4.4 Demande d'aide financière pour la fête d'Halloween :

2017-234

Il est proposé par Nathalie Morissette, appuyé par Lise Lévesque et résolu unanimement de verser une aide financière de 400,\$ au Club des Bons Amis, afin de participer financièrement à la fête de l'Halloween.

Adopté

5. **Reconduction du projet de mise à niveau de photos historiques :**

2017-235

Il est proposé par Ghislain Michaud, appuyé par Lise Lévesque et résolu unanimement de reconduire le projet de mise à niveau de photos historiques version papier du Comité du Patrimoine, pour un montant de 728,07\$.

Adopté

6. **Logiciel Parc-O-Mètre relativement aux parcs et équipements sportifs :**

2017-236

Considérant l'opportunité du projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs, dont le mandataire régional est l'URLS du Bas-Saint-Laurent avec l'appui financier de Québec en forme, dont les fonds sont gérés par COSMOSS;

Considérant que la municipalité de Price veut offrir des lieux appropriés sécuritaires et stimulants pour la pratique de l'activité physique à ses citoyens et citoyennes;

Considérant que l'admission de la municipalité de Price désire encourager l'utilisation des parcs et équipements récréatifs et sportifs afin de participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en améliorant son bilan environnemental;

Pour ces motifs, il est proposé par Bruno Paradis, appuyé par Lise Lévesque et résolu unanimement que la municipalité de Price :

- ✓ Informe le mandataire régional, l'URLS du Bas-Saint-Laurent, localisé au 38, rue Saint-Germain Est, bureau 304 à Rimouski, de sa décision de participer au projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs (papers).
- ✓ Nomme monsieur Mathieu Dufour, responsable du programme, pour collaborer avec l'URLS du Bas-Saint-Laurent à la réalisation du projet.

Adopté.

7. **Vente du camion cube du Service Incendie :**

2017-237

Il est proposé par Nathalie Morissette, appuyé par Ghislain Michaud et résolu unanimement de procéder à la vente du camion cube du Service Incendie à monsieur Guillaume Pelletier, pour la somme de 800,\$.

Adopté

8. **Vente du chargeur sur roues :**

2017-238

Il est proposé par Ghislain Michaud, appuyé par Nathalie Morissette et résolu unanimement de procéder à la vente du chargeur sur roues de marque John Deere 1987, modèle 544E aux Équipements SMS, pour la somme de 25 000,\$.

Adopté

9. **Demande de dérogation mineure pour le 8, rue Oscar-Fournier :**

2017-239

Considérant que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que l'application du règlement cause préjudice sérieux au requérant;

Considérant que la demande de dérogation mineure est d'autoriser une marge de recul arrière de 0,47 mètre pour un garage isolé exis-

tant contrairement à la réglementation qui prévoit une marge de recul arrière minimale de 0,60 mètre, et d'autoriser une marge de recul arrière de 0 mètre pour l'avant-toit d'un garage isolé existant contrairement à la réglementation qui prévoit une marge de recul arrière minimale de 0,30 mètre;

Considérant que la demande de dérogation est jugée mineure;

Considérant que l'autorisation d'une telle demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

Considérant que la demande porte sur une disposition du Règlement de zonage pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure;

À cet effet, il est proposé par Bruno Paradis, appuyé par Ghislain Michaud et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure pour le 8 rue Oscar-Fournier.

Adopté

10. Demande d'appui des Sociétés d'exploitation des ressources de La Mitis et de la Neigette afin de conserver le bureau administratif à St-Gabriel;

2017-240

- Considérant la fusion évidente des Sociétés d'exploitation de La Mitis et de La Neigette permettant des économies administratives;
- Considérant la vocation agro-forestière de Saint-Gabriel-de-Rimouski;
- Considérant que les bureaux actuels sont bien situés géographiquement pour couvrir la forêt privée et publique;
- Considérant que la qualité, la quantité et la disponibilité des locaux répondent aux besoins d'une fusion tout en étant des plus économiques;
- Considérant une augmentation inévitable des frais de déplacement des techniciens dus au fait d'un potentiel changement du point d'attache des locaux versus le territoire à couvrir;
- Considérant que l'ensemble des municipalités du Bas-Saint-Laurent s'associe au principe d'occupation dynamique du territoire du MAMOT et des valeurs qui en découlent.

Il est proposé par Ghislain Michaud, appuyé par Bruno Paradis et résolu unanimement que les bureaux administratifs de la nouvelle Société d'exploitation des ressources demeurent à Saint-Gabriel-de-Rimouski.

Adopté

11. **Embauche de deux nouveaux pompiers au Service Incendie :**

2017-241

Il est proposé par Lise Lévesque, appuyé par Nathalie Morissette et résolu unanimement de procéder à l'embauche de monsieur Joël Banville et de monsieur Jonathan Tremblay, comme pompier volontaire pour le Service Incendie à la municipalité du Village de Price.

Adopté

12. **Acceptation de la fusion des Offices municipaux de la Mitis :**

2017-242

Il est proposé par Bruno Paradis, appuyé par Nathalie Morissette et résolu unanimement d'accepter la fusion des Offices municipaux de la Mitis.

Adopté

13. **Acceptation du budget révisé 2017 de l'OMH :**

2017-243

Il est proposé par Nathalie Morissette, appuyé par Bruno Paradis et résolu unanimement que la municipalité du Village de Price approuve le budget révisé du 31 août 2017 de l'Office municipal d'habitation de Price et accepte de verser la somme de 1 468,\$.

Adopté

14. **Nomination d'un représentant sur le Comité provisoire de l'OMH :**

2017-244

Il est proposé par Bruno Paradis, appuyé par Nathalie Morissette et résolu unanimement de nommer monsieur Ghislain Michaud, comme représentant de la municipalité du Village de Price, sur le Comité provisoire de l'OMH.

Adopté

15. **Inscription à une formation gratuite « Vivre avec un syndicat », le 8 novembre 2017 :**

2017-245

Il est proposé par Bruno Paradis, appuyé par Lise Lévesque et résolu unanimement d'autoriser monsieur Yves Banville, directeur général à participer à une formation gratuite offerte par Cain, Lamarre et s'intitulant : »Vivre avec un syndicat », le 8 novembre 2017 à Rimouski. Les frais de repas et de déplacements seront remboursés tel que prévu, conformément à la réglementation en vigueur.

Adopté

2017-246 16. **Location d'un photocopieur usagé :**

Il est proposé par Nathalie Morissette, appuyé par Ghislain Michaud et résolu unanimement de faire la location d'un photocopieur usagé de marque Canon pour la somme de 63,\$ par mois, avec un contrat de service de 5 ans.

Adopté

2017-247 17. **Autorisation de paiement pour les services de la Sûreté du Québec :**

Il est proposé par Lise Lévesque, appuyé par Ghislain Michaud et résolu unanimement de verser la somme de 27 867,\$ au ministre des Finances pour le paiement de l'échéance du 31 octobre 2017, relativement aux services de la Sûreté du Québec.

Adopté

2017-248 18. **Autorisation de paiement à Pavages Laurentiens Division Sentra :**

Il est proposé par Bruno Paradis, appuyé par Lise Lévesque et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la facture # 03705 au montant de 48 786,54\$ relativement aux travaux de pavage effectués conformément à l'appel d'offres #2017-03 et ayant pour titre « Pavages-2017 ».

Adopté.

2017-249 19. **Paiement du décompte progressif #2 relativement aux travaux exécutés dans les rues municipales :**

Considérant la recommandation du service de génie de la MRC de la Mitis;

Il est proposé par Lise Lévesque, appuyé par Nathalie Morissette et résolu unanimement de verser aux Excavations Léon Chouinard, la somme de 748 685,39\$, représentant les frais du décompte progressif #2.

Adopté

2017-250 20. **Soumission pour l'installation des caméras de surveillance à l'édifice municipal :**

Il est proposé par Bruno Paradis, appuyé par Lise Lévesque et résolu unanimement de mandater le directeur général monsieur Yves

Banville pour l'achat et l'installation de caméras de surveillance en fonction des recommandations du conseil municipal pour un montant de 2 000,\$ avec taxes.

2017-251

21. **Branchement du câble à la Place des jeunes :**

Il est proposé par Nathalie Morissette, appuyé par Lise Lévesque et résolu unanimement d'engager la compagnie Cogeco pour faire l'installation du câble à la Place des jeunes. Les coûts seront de 61,\$ par mois.

Adopté

2017-252

22. **Rétrocession du terrain du poste de pompage #2 :**

Il est proposé par Ghislain Michaud, appuyé par Bruno Paradis et résolu unanimement de mandater un notaire afin de préparer les documents pour rétrocéder le terrain du poste de pompage #2, appartenant à la municipalité de Sainte-Flavie, à la municipalité du Village de Price, tel que prévu à la résolution #1999-156.

Adopté

23. **Divers :**

23.1 **Motion de félicitations :**

Monsieur Bruno Paradis présente une motion de félicitations et de remerciements à monsieur Fabien Boucher pour toutes ces années au service de sa communauté en tant que conseiller et maire, ainsi qu'aux conseillères et conseillers sortant(es) et qui ne se représenteront pas pour un prochain mandat.

24. **Période de questions :**

25. **Levée de l'assemblée :**

Madame Lise Lévesque propose la levée de l'assemblée à 21h11.

Fabien Boucher, maire

Yves Banville, directeur général

Attestation :

Conformément à l'article 142 du Code municipal, je, Fabien Boucher, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la

signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Fabien Boucher, maire